

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 12 septembre 2023 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Direction territoriale Côte d'Or - Saône et Loire

NOR : JUSF2325572A

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la Jeunesse de Côte d'Or – Saône et Loire,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Côte d'Or – Saône et Loire.

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Côte d'Or – Saône et Loire les personnes suivantes :

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

Titulaires :
Madame Anne Naudet
Monsieur Nordine Latreche,
Madame Nathalie Dongevin,
Madame Jennifer Bouet,

Suppléants : Madame Rachel Antoine,
Monsieur Bruno Courvoisier,
Madame Christine Laoues,
Madame Véronique Oger

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

Titulaires : Madame Deborah Del Degan,
Madame Mélanie De Brito

Suppléant : Monsieur Khalid Harchani,

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Côte d'Or – Saône et Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 12 septembre 2023

**La directrice territoriale de la PJJ
Côte d'Or – Saône et Loire**

Florence Barthélémy

